

Procès-Verbal N°3 Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du 14 novembre 2019

Présents : Georges SAMSON, Pierre-Yves NICOL, Frédéric RAYMOND, Albert ROUSSEAU, Joel LE BOT

Excusés :

Assiste : Pierre LE BOT

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements Initiaux Eclairage

- **CLOHARS FOUESNANT : STADE HENT KASTEL – NNI 290320101**
La commission prend connaissance de l'imprimé de demande de classement initial accompagné des documents suivants :
 - Attestation d'engagement d'entretien
 - Contrôle Socotec
 - Tiré ordinateurElle transmet à la CFTIS avec un avis favorable pour un niveau E4.
- **ERGUE-GABERIC : STADE DE LESTONAN – NNI 290510101**
La commission prend connaissance de l'imprimé de demande de classement initial accompagné des documents suivants :
 - Certificat engagement entretien
 - Rapport de vérification APAVE
 - Tiré ordinateur + GRElle transmet à la CFTIS avec un avis favorable pour un niveau E4.

1.2. Confirmation Classements Eclairage

- **PLOUZANE : STADE TREMAIDIC - NNI 292120101**
Cette installation est classée en niveau E4 jusqu'au 13/12/2019.
La commission prend connaissance de l'imprimé de confirmation de classement :
Elle transmet à la CFTIS avec un avis favorable pour un niveau E4.
- **QUIMPERLE : STADE JEAN CHARTER – NNI 292330101**
Cette installation était classée en niveau E4 jusqu'au 17/09/2019.
La commission prend connaissance de l'imprimé de confirmation de classement :
Elle transmet à la CFTIS avec un avis favorable pour un niveau E4.
- **CESSON SEVIGNE : STADE ROGER BELLIARD 1 - NNI 350510101**
Cette installation était classée en niveau E4 jusqu'au 04/09/2019.
La commission prend connaissance de l'imprimé de confirmation de classement :
Elle transmet à la CFTIS avec un avis favorable pour un niveau E4.

- **REDON : STADE MUNICIPAL 1 – NNI 352360101**
 Cette installation est classée niveau E4 jusqu'au 14/11/2019.
 La commission prend connaissance de l'imprimé de demande de confirmation de classement.
 Elle transmet à la CFTIS avec un avis favorable pour un niveau E4.
- **RENNES : ROAZHON PARK – NNI 352380101**
 Cette installation était classée en niveau E1 jusqu'au 23/10/2019.
 La commission prend connaissance de l'imprimé de confirmation de classement :
 Elle transmet à la CFTIS avec un avis favorable pour un niveau E1.
- **LORIENT : STADE MOUSTOIR YVES ALLAINMAT – NNI 561210101**
 Cette installation est classée en niveau E2 jusqu'au 16/01/2020.
 La commission prend connaissance de l'imprimé de confirmation de classement :
 Elle transmet à la CFTIS avec un avis favorable pour un niveau E2.
- **PLOËRMEL : STADE PATRICK CAILLAUD NNI 561650101**
 Cette installation est classée en niveau E3 jusqu'au 18/12/2019.
 La commission prend connaissance de l'imprimé de confirmation de classement :
 Elle transmet à la CFTIS avec un avis favorable pour un niveau E3.
- **THEIX-NOYALO : COMPLEXE SPORTIF DE BRESTIVAN 1 NNI 562510301**
 Cette installation est classée en niveau E4 jusqu'au 17/11/2019.
 La commission prend connaissance de l'imprimé de confirmation de classement :
 Elle transmet à la CFTIS avec un avis favorable pour un niveau E4.

2. CLASSEMENTS TERRAINS

2.1. Classement Initial

- **TAULE : STADE MUNICIPAL – NNI 292790201**
 La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement.
 Elle prononce le classement niveau Foot A11 jusqu'au 14/11/2029 sous réserve qu'un arrêté d'ouverture au public lui soit transmis avant le 31/01/2020.

2.2. Confirmation Classements

- **LA FOREST-LANDERNEAU : STADE MUNICIPAL 2 – NNI 290560102**
 Cette installation était classée en niveau 5 jusqu'au 20/06/2018.
 La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :
 - Rapport de visite
 - Arrêté d'ouverture au public du 23/10/2019.
 Elle déclasse l'installation au niveau 6 car la largeur du terrain actuelle de 60 m doit être revue afin de garantir une zone de dégagement de 2,50 m notamment au droit des pieds des buts du foot à effectif réduit. La fixation des filets de but est également à revoir car elle est dangereuse pour les joueurs. Une attestation précisant que le nécessaire (réduction de la largeur du terrain et la fixation des filets) soit fait pour le 31/01/2020.
- **LA FOREST-LANDERNEAU : STADE MUNICIPAL 3 – NNI 290560103**
 Cette installation est classée en niveau FootA11 s jusqu'au 07/07/2025.
 La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement.
 Elle suspend le classement niveau FootA11 s jusqu'à réception d'un plan de l'aire de jeu avec les tracés utilisés.

- **TAULE : STADE GUENGANT-YVIS – NNI 292790101**

Cette installation était classée en niveau 5 jusqu'au 12/01/2018

La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement.

Elle confirme le classement niveau 5 jusqu'au 14/11/2029 sous réserve que tout équipement soit à 2,50 m minimum des lignes de touche et qu'une attestation précisant que le nécessaire (réduction de la largeur du terrain) soit fait pour le 31/01/2020.

2.3. Changements de Niveaux

- **LA FOREST-LANDERNEAU : STADE MUNICIPAL 1 – NNI 290560101**

Cette installation est classée au niveau FootA11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :

- Arrêté d'ouverture au public du 23/10/2019
- Rapport de visite
- Plan des vestiaires
- Plan de situation
- Plan de l'aire de jeu

Elle prononce le classement niveau 5 jusqu'au 14/11/2029 sous réserve de réception d'une attestation confirmant que le nécessaire soit fait pour le 31/01/2020 (mettre les bancs de touche aux dimensions réglementaires soit 2,50 m).

- **BULEON : TERRAIN DES SPORTS JEAN-YVES GAREL – NNI 560270101**

Cette installation est classée niveau FootA11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :

- Arrêté d'ouverture au public du 03/10/2019
- Plans
- Photos

Elle prononce le classement niveau 5 jusqu'au 14/11/2029.

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

3.1. Confirmation Classements Eclairage

- **THEIX-NOYALO : COMPLEXE SPORTIF BRESTIVAN 2 – NNI 562510302**

Cette installation est classée en niveau EFoot A11 jusqu'au 18/03/2020.

La commission prend connaissance de l'imprimé de confirmation d'éclairage.

Elle confirme le classement niveau EFoot A11 jusqu'au 14/11/2021

4. AFFAIRES DIVERSES

- **BOURBRIAC : STADE BERNARD LE QUELLENEC 1 – NNI 220130101**

La commission prend bonne note du courrier du 17/10/2019 et confirme la décision prise le 12/09/2019 à savoir un classement niveau 6 qui permet les rencontres officielles au niveau district.

- **BOURBRIAC : STADE BERNARD LE QUELLENEC 2 – NNI 220130102**

La commission prend bonne note du courrier du 17/10/2019 et confirme la décision prise le 12/09/2019 à savoir un classement niveau FootA11.

- **CLEDER : STADE VELODROME – NNI 290300101**

La commission prend connaissance de la réception de l'attestation de conformité électrique.



- **BETTON : STADE LES OMBLAIS 3 – NNI 350240103**

Cette installation était classée en niveau 5 SYE jusqu'au 07/09/2018.

Les tests in situ datant du 17/03/2009 n'ont jamais été renouvelés en 2014 et 2019.

La commission suspend le classement du terrain jusqu'à réception des nouveaux tests in situ.

- **GUICHEN : STADE CHARLES GAUTIER 1 – NNI 351260101**

La commission prend connaissance que l'aire de jeu n'est pas entièrement close (suite à la réception d'un rapport d'un délégué) et demande que le nécessaire soit fait (fermeture complète de la main courante pendant les rencontres) avant le 31/01/2020.

Une visite de contrôle sera effectuée par la CRTIS à l'issue des travaux.

Georges SAMSON
Président CRTIS